

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs  
de certains produits originaires des Etats Unis**

L'attention des importateurs est appelée sur la publication du règlement (UE) n°311/2011 (JOUE L 86/2011) qui modifie les dispositions du règlement (CE) de base n° 673/05 (JOUE L 110/05) instituant depuis le 1er mai 2005 un droit additionnel de 15 % à l'importation de certains produits originaires des Etats-Unis.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, seuls les produits relevant des codes NC 0710.40.00, 8705.10.00 et 9003.19.00 10 sont soumis au paiement de ce droit additionnel et restent également exclus des concessions tarifaires éventuellement en vigueur.

L'origine des produits soumis à ces mesures est déterminée conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2913/92.